



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Beure : M. Philippe CHANEY, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : Besançon : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00408

Rapport n°23 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Crédit d'un emploi au sein de la Direction Economie Innovation et Territoires

Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création d'un emploi au sein de la Direction Economie Innovation et Territoires

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	19/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Charges de personnel</i>

Résumé : Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires (DEIT) pour mise à disposition de TEMIS.

Cette création concerne le budget principal et n'a pas d'impact budgétaire.

Récapitulatif

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	1084	1050	+1	1085	1051
BA Transport	12	12		12	12
BA Déchets	241	241		241	241
BA Eau	96	96		96	96
BA Assainissement	106	106		106	106
BA Chauffage urbain	4	4		4	4
Somme :	1543	1509	+1	1544	1510

I. Direction Economie Innovation du Territoire

L'évolution organisationnelle de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur et Commerce s'est inscrite dans une démarche participative et structurée qui a abouti à une nouvelle organisation (Direction Economie Innovation et Territoires) restant à compléter du fait des spécificités de la direction de TEMIS.

En effet, celle-ci relève du syndicat mixte du parc scientifique et industriel (SM PSI) TEMIS, outil de développement économique et d'attractivité que Grand Besançon Métropole partage avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

GBM a sollicité l'accord de la Région pour la mutualisation d'une mission dédiée à l'attractivité de la filière des technologies de santé que le SM PSI porterait. Le principe a été retenu par la Région qui en a programmé les crédits en 2026 dans sa séance plénière des 16 et 17 octobre derniers.

Des assises régionales ont défini une feuille de route dont la mise en œuvre à l'échelle des écosystèmes territoriaux exige une approche collaborative et itérative.

GBM et la Région BFC partagent la même ambition de faire du territoire une terre d'expertises, d'accueil et de développement pour les industries de santé au premier rang desquelles les technologies médicales, les biothérapies et la bio production.

Il est donc proposé de créer 1 emploi d'attaché (chargé de mission Attractivité Technologies de santé), catégorie A, filière administrative, grade de référence attaché à temps complet. Il sera rattaché

à TEMIS dans la cadre de la convention de mise à disposition de service actualisée.

Cette création a un coût en année pleine de 70 K€ totalement financés par le SM PSI et la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 36 %.

II. Evolution des emplois sur le budget principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à temps complet
Emplois Fonctionnels		7	7		7	7
Directeur général adjoint	A	5	5		5	5
Directeur général des services	A	1	1		1	1
Directeur général des services techniques	A	1	1		1	1
Filière administrative		404	403		405	404
Administrateurs Territoriaux	A	6	6		6	6
Attachés Territoriaux	A	135	135	+1	136	136
Rédacteurs Territoriaux	B	128	127		128	127
Adjoints administratifs territoriaux	C	135	135		135	135
Filière animation		1	1		1	1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1	1		1	1
Filière culturelle		111	83		111	83
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	2	2		2	2
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	3	3		3	3
Bibliothécaires territoriaux	A	1	1		1	1
Professeurs ter. enseignement artistique	A	44	36		44	36
Assistants Territ. Enseign Artistique	B	53	33		53	33
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	B	6	6		6	6
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	2	2		2	2
Filière médico-sociale		5	4		5	4
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2	2		2	2
Médecins territoriaux	A	2	2		2	2
Psychologues territoriaux	A	1	0		1	0
Filière Sociale		6	6		6	6
Assistants terr. socio-éducatifs	A	3	3		3	3
Conseiller Terr. socio-éd	A	1	1		1	1
Agents sociaux territoriaux	C	1	1		1	1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	1	1		1	1
Filière technique		550	546		550	546
Ingénieurs en chef territoriaux	A	9	9		9	9
Ingénieurs territoriaux	A	112	112		112	112
Techniciens territoriaux	B	146	146		146	146
Adjoints techniques territoriaux	C	52	51		52	51
Agents de maîtrise Territoriaux	C	231	228		231	228
SOUS-TOTAL Budget Principal		1084	1050	+1	1085	1051

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la création d'1 emploi d'attaché au sein de la Direction Economie Innovation et Territoires au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

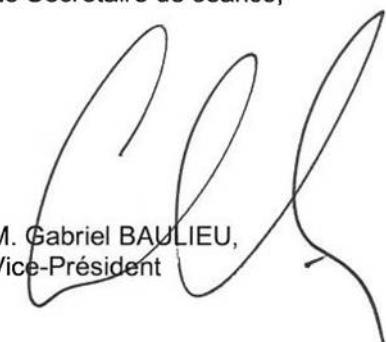
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon